



**ANALYSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
2024-2025
POUR LA REVISION DU
SDAGE 2022-2027 MARTINIQUE**

BILAN PAR QUESTION | TENDANCES GENERALES COMPARATIVES
AVEC LA CONSULTATION PRECEDENTE

Rédigé par : Diédrick THOBOR, étudiant en 1^{ère} année Master de Biodiversité, Ecologie et Evolution à l'Université des Antilles, en stage à l'ODE du 1^{er} au 30 juin 2025
Selecture & validation : Gaëlle HIELARD, Cheffe de projets Politiques de Bassin à l'ODE Martinique

Table des matières

1. CONTEXTE	5
1.1. Cadre et date de la présente consultation du public	5
1.2. Objectifs de la consultation	6
1.3. Le déroulement de la consultation 2025.....	7
1.4. Méthodologie générale de collecte de la donnée	10
1.5. Liste des questions posées.....	11
2. ANALYSE DESCRIPTIVE ET QUANTITATIVE	13
2.1. Les chiffres clés : quel bilan de consultation ?	13
2.2. Communication : Quelle stratégie ?	14
2.3. Profil des participants : qui a répondu ?	15
2.4. Localisation des participants : où sont les participants ?	16
2.5. Synthèse	18
3. ANALYSE QUALITATIVE.....	19
3.1. Comment gérer la ressource en eau	19
3.2. Optimisation de la ressource en eau.....	20
3.3. Quelles actions pour lutter contre les pressions et la pollution de l'eau ?	22
4.1. Quelles modifications de comportements pour la préservation des milieux ?.....	25
5. RECOMMANDATION POUR LE PROCHAIN SDAGE	27
6. CONCLUSION VERBATIMS	28
7. ANNEXES : LISTE DES PROPOSITIONS DU PUBLIC	29

Figure 1 : Schéma des cycles de révision du SDAGE.....	5
Figure 2 : Schéma de présentation des Orientations Fondamentales du SDAGE 2022-2027 et des 14 sous-OF....	6
Figure 3: Bilan quantitatif global de la consultation et comparaison avec les précédentes consultations.....	13
Figure 4 : Carte postale distribuée.....	Erreurs ! Signet non défini.
Figure 5 : Répartition des participants selon le genre	15
Figure 6: Répartition de la catégorie socioprofessionnelle (à gauche) et de la tranche d'âge (à droite) des votants	15
Figure 7: Répartition du pourcentage de réponses (au prorata du nombre d'habitants). En chiffre : nombre absolu de réponses.....	Erreurs ! Signet non défini.
Figure 8: Q1 Que faut-il faire pour gérer la tension sur la ressource en eau lors du carême	19
Figure 9 : Q2 Quelles sont les actions prioritaires que chaque usager peut mettre en oeuvre pour diminuer son impact sur la ressource en eau ?	19
Figure 10 : Q3 Êtes-vous favorables à la réutilisation des eaux usées, après leur traitement par les stations d'épuration, pour irriguer afin d'économiser les ressources en eau ?.....	21
Figure 11: Q4 Êtes-vous favorables à la création de retenues d'eau brute pour des usages agricoles ?	21
Figure 12 : Q5 Selon vous, que faut-il faire pour réduire les pollutions des milieux aquatiques ? (Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires	23
Figure 13: Q6 Selon vous que faut-il faire pour améliorer les modes de consommation qui ont un impact sur les milieux aquatiques	24
Figure 14 : Q7 Selon vous que faut-il faire pour aménager le territoire en tenant compte des milieux aquatiques alentours (Vous pouvez cocher 3 cases maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)	Erreurs ! Signet non défini.
Figure 15: Q8 Quel type d'actions proposeriez-vous pour limiter l'impact des mauvaises pratiques sur le milieu marin ? (Classer par ordre de priorité : 1 priorité forte à 7 priorité faible).....	26
Figure 16 : Q9 Quelles sont les pratiques que vous comptez modifier lors des évènements en extérieur pour préserver les milieux aquatiques ? (Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)	27
Tableau 1 : Liste des questions posées lors de la consultation du public	11
Tableau 2: Comparaison de la répartition des participants par agglomération en 2018-19, 2021 et 2024-25.....	17

1. CONTEXTE

1.1. Cadre et date de la présente consultation du public

En application de la DCE (Directive Cadre Européenne sur l'Eau), les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de chaque bassin sont renouvelés tous les 6 ans (2009- 2015 / 2016-2021/ 2022-2027/2028-2034). La Directive cadre sur l'eau (DCE) prévoit que chaque Etat réalise un plan de gestion pour chaque district hydrographique en vue d'obtenir et de maintenir le bon état des eaux selon un cycle de six ans. En France, ce rôle incombe au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

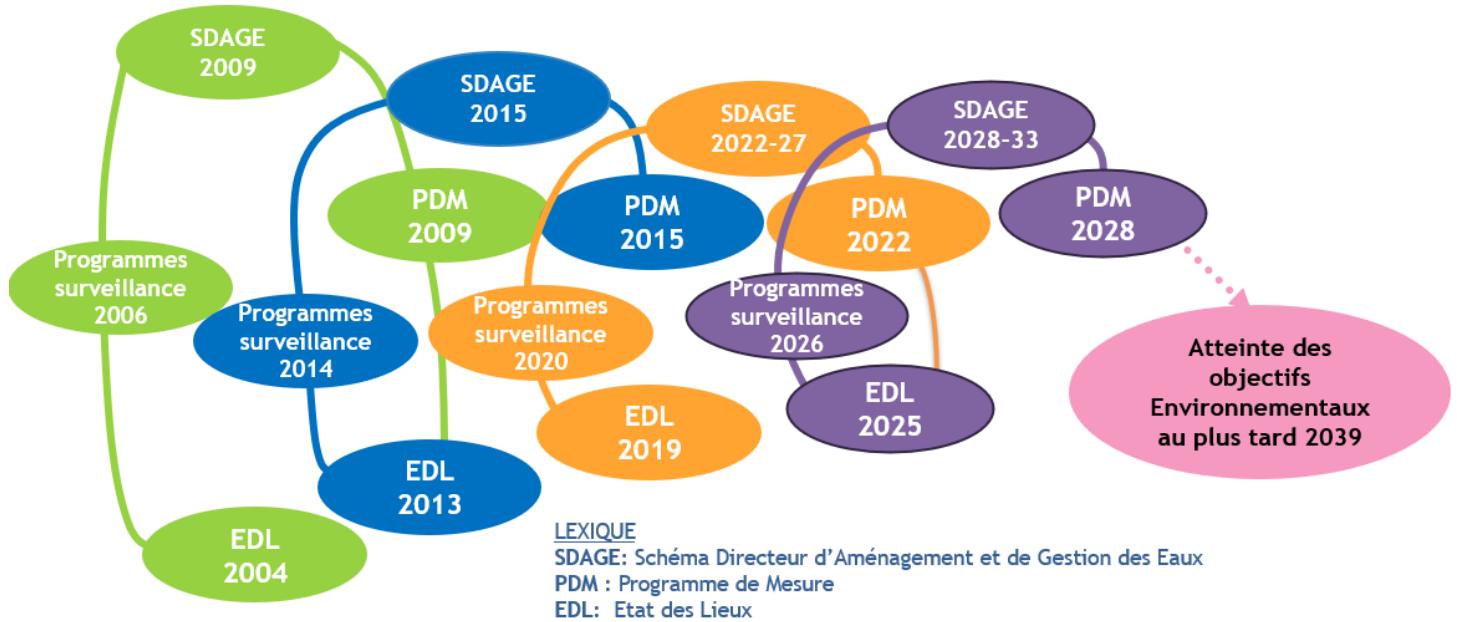


Figure 1 : Schéma des cycles de révision du SDAGE

Cette révision est établie dans un processus de démocratie participative en incluant pleinement le public et les acteurs de l'eau à la définition des enjeux de politique de l'eau de leur bassin. La consultation du public est une obligation menée dans chaque bassin de chaque pays de l'UE. Ce rapport présente uniquement l'analyse de la consultation du public, la consultation des acteurs faisant l'objet d'un autre rapport (DEAL – 27 mai 2025). Toutes ces procédures ont été menées sous le contrôle du Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB).

L'objet du présent rapport est d'analyser l'ensemble des informations et opinions recueillies pendant la consultation du public par le biais d'un questionnaire mis à la disposition du public martiniquais sur internet.

Cette réactualisation est nécessaire étant donné les grands changements survenus dans le contexte

économique et environnemental actuel (changement climatique, meilleure connaissance des polluants et des substances dangereuses dans les milieux).

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité Martinique (parlement de l'eau à l'échelle de l'île, représentant tous les acteurs de l'eau) produit le SDAGE. A ce titre, le CEB est chargé de piloter sa révision tous les 6 ans. Son secrétariat est assuré par la DEAL, avec un appui financier et technique de l'Office de l'Eau de Martinique (ODE)

REVISION DU SDAGE 2022-2027 :

LA CONSULTATION DU PUBLIC S'EST DEROULEE DU 12 NOVEMBRE 2024 AU 26 MAI 2025

1.2. Objectifs de la consultation

La consultation du public a pour objectif de mobiliser le public autour de questions importantes sur la gestion de l'eau et la préservation des milieux aquatiques sur le territoire martiniquais et de vérifier que les préoccupations du public et des acteurs sont en adéquation avec les Orientations Fondamentales du SDAGE. Les résultats doivent alimenter le prochain SDAGE 2028-2023

Cette consultation doit permettre de recueillir les propositions constructives et les avis représentatifs de la population afin d'identifier les prochains défis à relever.

Les objectifs poursuivis par la consultation du public sont de :

- **S'assurer que les enjeux sont compris et partagés par la population**
- **Apporter un regard neuf sur quelques enjeux replacés dans le contexte actuel**
- **Sensibiliser le public aux nouveaux enjeux qui permettront d'actualiser le SDAGE**
- **Permettre au public de s'exprimer sur ces enjeux.**

Pour le SDAGE 2022-2027, les orientations fondamentales (OF) sont les suivantes :

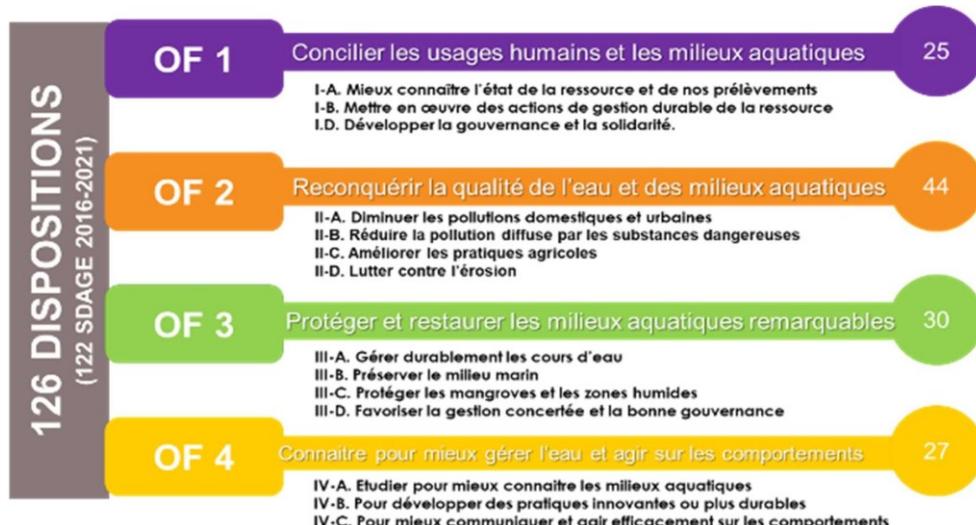


Figure 2 : Schéma de présentation des Orientations Fondamentales du SDAGE 2022-2027 et des 14 sous-OF

Les **4 Orientation Fondamentales** ont été déclinées en 14 sous-orientations et 126 dispositions qui sont opposables aux documents de planification et décisions administratives pour lesquelles la loi prévoit une obligation de compatibilité et répondent à des questions importantes.

Ces enjeux sont ensuite déclinés en plan d'actions opérationnelles (Programme de Mesures) qui doivent permettre d'atteindre le bon état des masses d'eau (rivières, masses d'eau souterraines et littorales) à la fin du SDAGE 2022-2027.

1.3.Le déroulement de la consultation 2025

Cette consultation a été menée uniquement de façon dématérialisée. Plusieurs raisons justifient ce choix : une démarche plus respectueuse de l'environnement, en limitant les impressions papier ; une participation facilitée, plus large et flexible, accessible à toute heure et depuis n'importe quel endroit ; ainsi qu'un traitement, une analyse des données plus efficaces et rapides. De plus, aucune consigne politique pour renouveler l'expérience des ambassadeurs bleus n'a été fournie.

L'ODE, la DEAL, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, des administrations et les associations ont été sollicités pour relayer et diffuser l'information en renvoyant le public vers le site de la consultation spécialement dédié à cela (<https://avis-eau-martinique.com>).

Une campagne de communication a été engagé par différents acteurs et différents médias :

- Information diffusée dans le France Antilles sous forme de podcast ;
- Une communication média variée a été faite
- Distribution de cartes postales avec le lien du questionnaire.
- Une plateforme numérique dédiée (site internet spécifique) à l'occasion du questionnaire ;



Figure 3: Accueil plateforme pour le questionnaire en ligne



[CONTENU COMMERCIAL]

Martiniquais, Martiniquaises, votre avis compte pour l'avenir de l'eau en Martinique. Chaque jour, vous utilisez de l'eau pour boire, pour laver, cuisiner, faire fonctionner votre activité ou simplement vivre confortablement. Cette eau, vous la pensez souvent acquise, jusqu'au jour où elle vient à manquer. Et cela arrive malheureusement. Coupures, restrictions, files pour acheter des packs d'eau, nous connaissons tous ces situations.



Figure 4 : Publication du Podcast réalisé



Figure 5: Carte postale distribuée pour accéder à l'enquête

SDAGE 2022-2027 pourquoi donner son avis ?



SDAGE 2022-2027 OF1 concilier les usages



Consultation du public 2018-2019 sur la gestion de l'eau en Martinique



SDAGE 2022-2027 OF2 Reconquérir les milieux aquatiques



SDAGE 2022-2027 OF3 Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables



SDAGE 2022-2027 OF4 Connaitre pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements



Pour comprendre sur quoi on vous demande votre avis

Le Projet de SDAGE 2022/2027

Le SDAGE 2022/2027 intégral	Le programme de Mesures	L'analyse économique du PDM	Les documents d'accompagnement du SDAGE
Evaluation environnementale (EE)	Résumé non technique (RNT) de l'EE	L'avis de l'Autorité environnementale	SYNTHÈSE Réponse Autorité environnementale
Le tableau de bord du SDAGE 2016/2021	Que prévoit le SDAGE ?	Les fiches Masses d'eau	

Les documents suivants étaient disponibles

- Le SDAGE 2022/2027 intégral
- Le programme de mesures
- L'analyse économique du PDM
- Les documents d'accompagnement du SDAGE
- Évaluation environnementale (EE)
- Résumé non technique (RNT) de l'EE
- L'avis de l'Autorité environnementale
- SYNTHESE Réponse Autorité environnementale
- Le tableau de bord du SDAGE 2016/2021
- Que prévoit le SDAGE ?
- Les fiches Masses d'eau
- Le programme de surveillance
- Arrêté préfectoral SDAGE TREL2204277A
- Arrêté préfectoral relatif au programme de surveillance des eaux 2022-2027

Autres liens d'information accessibles :

- Présentation des acteurs de l'eau 972
- État des lieux 2019 / Synthèse
- État des lieux 2019 / version intégrale
- Étude économique des services d'eau
- Tout sur la gestion de l'eau en Martinique
- SDAGE 2016/2021
- La politique sociale de l'eau en Martinique
- Organisation de la gestion de l'eau
- L'eau en Martinique en quelques chiffres
- Les universités de l'eau GRAND CYCLE
- Les universités de l'eau PETIT CYCLE

1.4. Méthodologie générale de collecte de la donnée

Période : Décembre 2024 – Mai 2025

Territoire concerné : déroulement de la consultation en Martinique, auprès de la population locale.

Echantillon : 826 personnes ont participé à la consultation, dont 668 ont répondu complètement au questionnaire, nombre proche avec celui obtenu en 2021 de 558 répondants. Néanmoins, très loin du nombre de 2019 soit 5 788 répondants.

Exploitation : Les données utilisées sont les données brutes transmises par la DEAL par un fichier source de type tableur. Chaque question a été analysée statistiquement sur le nombre de réponses recueillies par question. Les résultats ont été arrondis au pourcentage le plus proche. Seuls les mots de liaison et les conjonctions de coordinations ont été supprimés du calcul. Les réponses n'ont pas été modifiées dans le fond, mais dans la forme (ex : corrections orthographiques)..

1.5.Liste des questions posées

Le questionnaire se composait d'une liste de 16 questions réparties de la manière suivante :

- 11 questions se rapportant aux Orientations Fondamentales.
- 5 questions permettant d'établir le profil du sujet

Tableau 1 : Liste des questions posées lors de la consultation du public

1.	OF1	Selon vous, que faut-il faire pour gérer la tension sur la ressource en eau lors du carême ? (Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réduire les consommations pour l'eau potable <input type="checkbox"/> Lutter contre les fuites des réseaux <input type="checkbox"/> Réutiliser les eaux usées traitées <input type="checkbox"/> Stocker l'eau <input type="checkbox"/> Mieux comprendre le changement climatique pour s'avoir s'adapter <input type="checkbox"/> Je ne suis pas assez informé(e) <input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'avis <input type="checkbox"/> Autres
2	OF1	Selon vous, quelles sont les actions prioritaires que chaque usager (privé et public : particuliers, collectivités, entreprises, État, etc.) peut mettre en œuvre pour diminuer son impact sur la ressource en eau ? Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Diminuer sa consommation d'eau <input type="checkbox"/> Renoncer à des projets trop consommateurs en eau <input type="checkbox"/> Modifier son comportement ou ses critères d'achats <input type="checkbox"/> Rien j'ai d'autres préoccupations <input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'avis <input type="checkbox"/> Autres
3	OF1	Êtes-vous favorable à la réutilisation des eaux usées, après leur traitement par les stations d'épuration, pour l'irrigation afin d'économiser les ressources en eau ? <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Plutôt oui ; <input type="checkbox"/> Plutôt non ; <input type="checkbox"/> Je ne suis pas assez informé (e) <input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'avis
4	OF1	Êtes-vous favorable à la création de retenues d'eau brute pour des usages agricoles ? <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Plutôt oui ; <input type="checkbox"/> Plutôt non ; <input type="checkbox"/> Je ne suis pas assez informé (e) <input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'avis
5	OF2	Selon vous, que faut-il faire pour réduire les pollutions des milieux aquatiques ? Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mieux connaître les pollutions et leurs effets nocifs <input type="checkbox"/> Renforcer la réglementation <input type="checkbox"/> Contrôler davantage les rejets des industries les plus polluantes <input type="checkbox"/> Contrôler davantage les rejets des stations d'épurations <input type="checkbox"/> Ce n'est pas un enjeu, il y a d'autres priorités ; <input type="checkbox"/> Je ne suis pas assez informé(e) <input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'avis <input type="checkbox"/> Autres

		Selon vous, que faut-il faire pour améliorer les modes de consommation qui ont un impact sur les milieux aquatiques ? Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)
6	OF2	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Information plus régulièrement les usagers <input type="checkbox"/> Consommer autrement <input type="checkbox"/> Trier les déchets <input type="checkbox"/> S'investir dans une démarche citoyenne <input type="checkbox"/> Rien, ce n'est pas une préoccupation prioritaire <input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'avis <input type="checkbox"/> Autres
7	OF3	Selon vous, que faut-il faire pour aménager le territoire en tenant compte des milieux aquatiques alentours ? Vous pouvez cocher 3 cases maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)
8	OF3	<p>Quel type d'actions proposeriez-vous pour limiter l'impact des mauvaises pratiques sur le milieu marin ? Classer par ordre de priorité : 1 priorité forte à 7 priorité faible)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Améliorer les pratiques de pêche <input type="checkbox"/> Améliorer les pratiques côtières <input type="checkbox"/> Améliorer les pratiques agricoles <input type="checkbox"/> Améliorer le traitement des eaux <input type="checkbox"/> Engagement politique <input type="checkbox"/> Communication, sensibilisation, éducation <input type="checkbox"/> Interdiction-répression
9	OF3	Quelles sont les pratiques que vous comptez modifier lors des événements en extérieur pour préserver les milieux aquatiques ? Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)
12	Profil	Sexe
13	Profil	Code postale
14	Profil	Age
15	Profil	Catégorie Socioprofessionnelle
16	Profil	Comment avez-vous entendu parler de la consultation du public ?

L'intégralité du questionnaire à choix multiples ou à réponse libre est disponible en annexe à la fin de ce document.

2. ANALYSE DESCRIPTIVE ET QUANTITATIVE

2.1.Les chiffres clés : quel bilan de consultation ?

Constat :

Lors de cette consultation du public, ont été recueilli 668 questionnaires complets. Cela représente 0.19% de la population martiniquaise (355 459 individus) selon les chiffres de l'INSEE 2025.

Malgré un questionnaire entièrement numérique on obtient un taux similaire à la précédente consultation, soit 0.19% pour 2025 et 0.15% pour 2021. Les consultations précédant celle de 2021 étaient majoritairement sous forme papier avec 0.65% de la population pour 2014-2015 et 1.53% pour 2018-2019.

D'autre part, 826 questionnaires ont été ouverts et 668 ont été complétés : cela signifie que 19% des participants ne sont pas allés jusqu'au bout de la démarche (2019 : 17%).

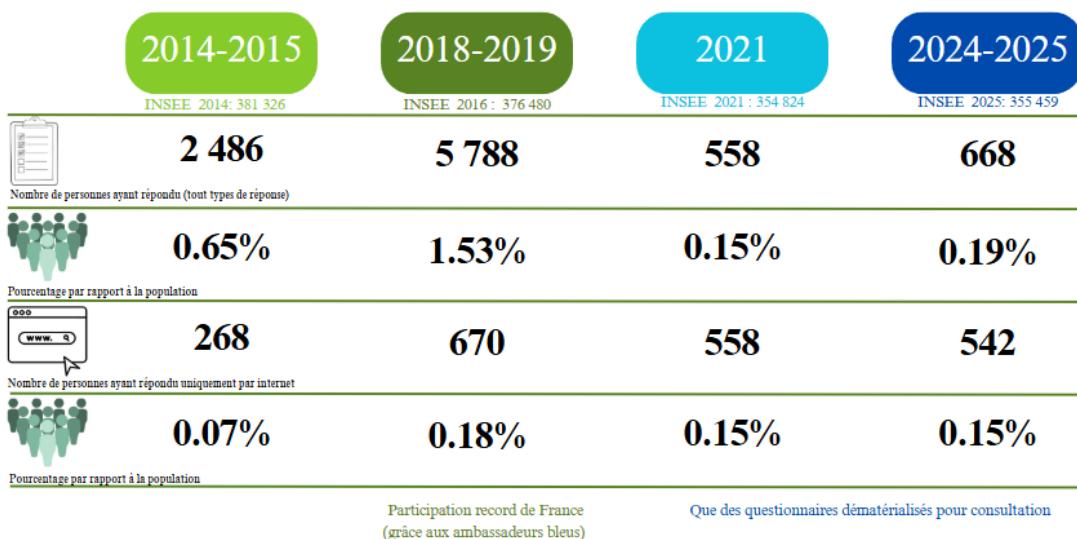


Figure 6: Bilan quantitatif global de la consultation et comparaison avec les précédentes consultations

Analyse et mise en perspective :

- Légère hausse du taux de participation par rapport à 2021, mais toujours loin du niveau de 2019.
La consultation de 2021 avait été réalisée avec l'aide des ambassadeurs bleus permettant d'obtenir le record de participation de France (5 788 participants)
- Le format en ligne d'un questionnaire peut donner une impression de distance, rendant la participation moins engageante. Prouvant que le contact est essentiel pour ce genre de démarche.
- Néanmoins, les résultats obtenus comparés à d'autres bassins restent satisfaisants : la Réunion avec 2 555 participants, la Guadeloupe avec environ 500 participants, la Guyane avec 87 participants et Mayotte avec entre 20 et 30 participants (cyclone Chido).

2.2. Communication : Quelle stratégie ?

Contrairement aux éditions précédentes, aucune stratégie de communication globale et structurée n'a été formellement définie cette année. Toutefois, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées par l'Office De l'Eau, parmi lesquelles :

- Organisation d'une campagne d'information au centre commercial La Galleria ;
- Affichage à l'accueil de la Société Martiniquaise des Eaux (SME) ;
- Campagne de communication par SMS ;
- Dernière de couverture du mag 9 ODE & Vous « Eau et Société » publié en Décembre 2024 ;
- Campagne télévisée Martinique 1ère du spot de 30 secondes ;
- Formation de jeunes scouts à Sainte-Anne ;
- Diffusion de cartes postales dans des établissements scolaires de la Martinique ;
- Formation d'éco-ambassadeurs au Robert ;
- Formation d'éco-délégués au Lycée Perrinon ;
- Mobilisation citoyenne à Case-Pilote
- Stories sur Instagram

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) a également contribué à la diffusion de l'information par le biais de :

- Publication France-Antilles en novembre 2024
- Diffusion d'un communiqué de presse autour en novembre 2024 ;
- Deux publications France-Antilles en décembre 2024 (demi-page et page entière)
- Publication sur le Facebook de la préfecture
- Distribution des cartes postales et affiches auprès de la CTM, des EPCI et de toutes les mairies entre décembre et janvier ;
- Distribution en cours auprès des administrations de l'Etat

Enfin, le lien de la campagne a été relayé sur les réseaux sociaux des différentes associations partenaires de l'ODE, élargissant ainsi sa portée au près du grand public.

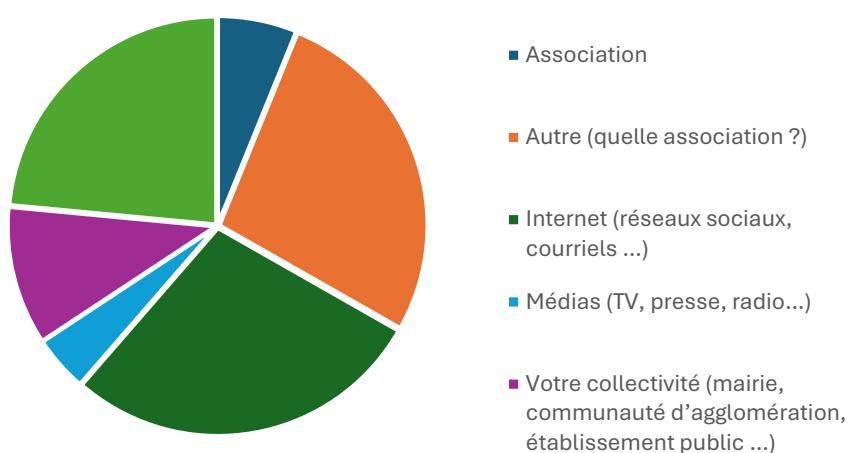


Figure 7 : Différentes sources d'informations du grand public

2.3. Profil des participants : qui a répondu ?

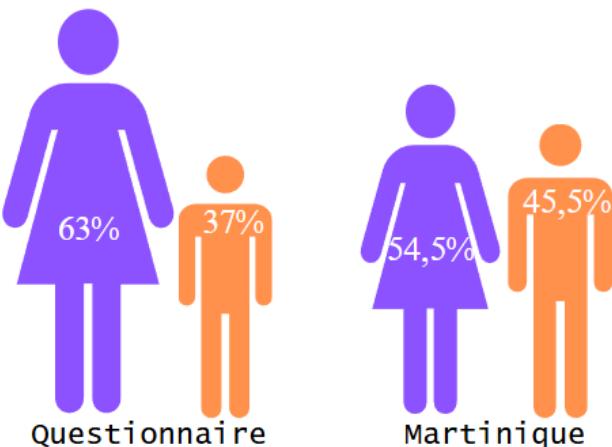
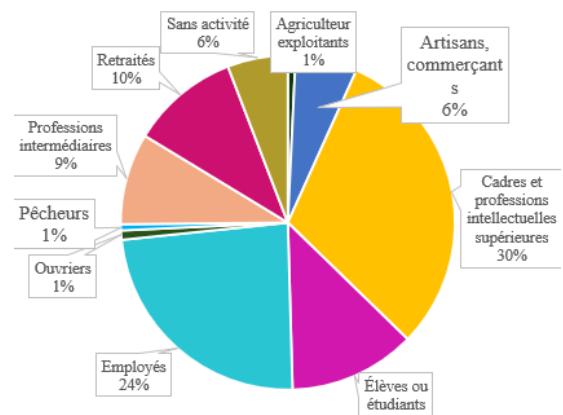


Figure 8 : Répartition des participants selon le genre

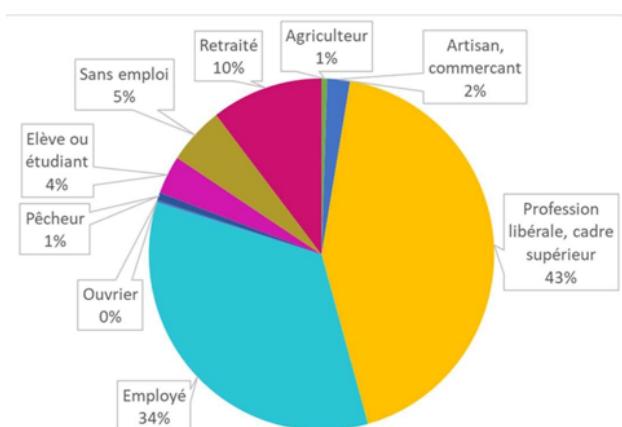
➤ Sur l'ensemble des réponses, 63% des réponses sont des femmes. Chiffre qui s'explique par la répartition de femmes plus importante que celle des hommes en Martinique.(193 865 femmes soit 54,5% de la population martiniquaise contre 161 594 hommes soit 45,5%).

➤ Le profil le plus impliqué, sont les cadres et professions intellectuelles supérieures où les femmes sont mieux représentées que les hommes (fonction plus en lien avec la bureautique, avec un accès à internet plus simple).

- Selon des études les femmes seraient plus sensibles que les hommes aux enjeux environnementaux.



2025



2021

Figure 9: Répartition de la catégorie socioprofessionnelle : à gauche 2025 et à droite 2021

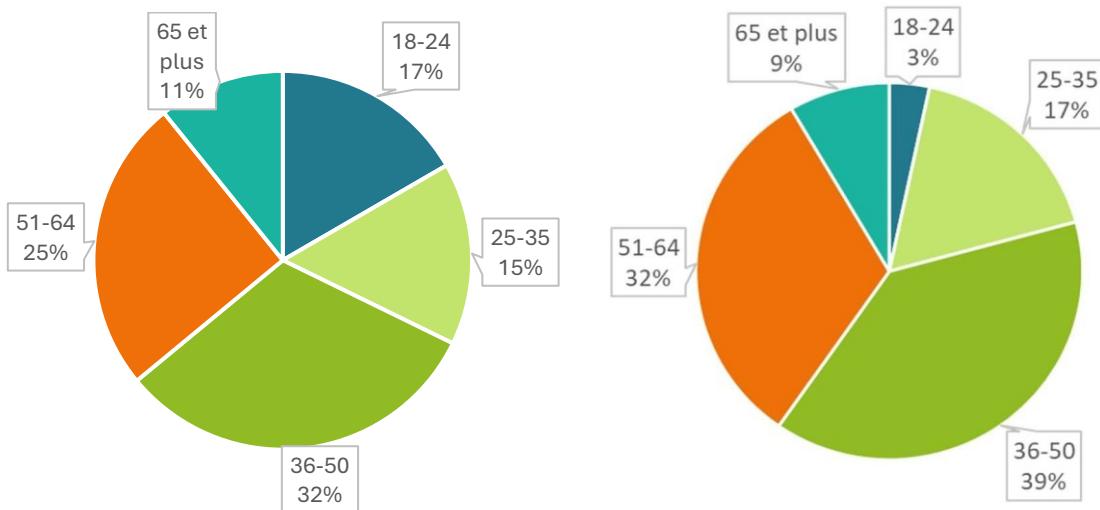


Figure 10 : Répartition tranche d'âge : à gauche 2025 et à droite 2021

La consultation reste peut représentative de l'ensemble des catégories socio-professionnelles de Martinique. On observera plusieurs tendances pour l'ensemble des répondants :

- Les cadres et professions intellectuelles supérieures (5.3% de la population) et les employés (18.4% de la population) sont bien représentés avec 30% et 24%. Une diminution de la représentation de ces deux catégories (2021 : 43% pour cadre supérieur et 34% pour les employés)
- Les ouvriers (10.3%), les agriculteurs (0.6%) et les pêcheurs représentent chacun 1% des réponses, les artisans, commerçants représente 6%.
- Les étudiants représentent désormais 12% des réponses contre 6% à l'édition précédente (soit le double). Les retraités (25.8%) représentent un taux de 10%

Des différences sont observables entre les résultats de 2025 et 2021, des catégories socioprofessionnelles et des tranches d'âge sont mieux représenter qu'à la précédente enquête. La fin du contexte sanitaire a permis l'élargissement du réseau de distribution, qui, à cette époque constituait seulement le réseau de l'Office de l'Eau.

2.4. Localisation des participants : où sont les participants ?

La question 11 concerne le code postal du participant. Sur les résultats reçus, certains ont été traduits ou corrigés. Dix codes postaux hors Martinique ont été recensés :

La Loire : 1
 La Haute-Garonne : 1
 Vitry-sur-Seine : 2
 Saint-Martin : 1
 Le Pont-de-Claix : 1

Morbihan : 1
 Taine-et-Garonne : 1
 Essonne : 1
 Pointe-à-Pitre : 1
 Anse Bertrand : 1

Pour la Martinique, les résultats se présentent de la façon suivante :

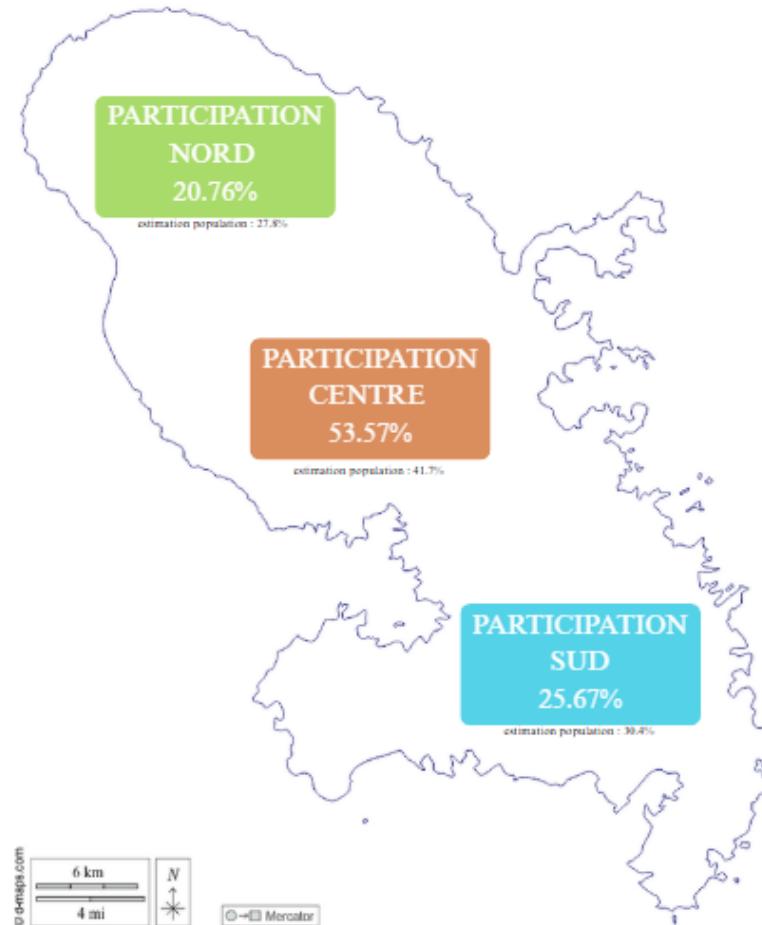


Figure 11: Carte répartition des répondants

Tableau 2: Comparaison de la répartition des participants par agglomération en 2018-19, 2021 et 2024-25

Agglomération	Consultation SDAGE 2018-2019	Consultation SDAGE 2021	Consultation SDAGE 2024-2025
Nord	24.58%	16.06%	20.76%
Centre	45.79%	50.91%	53.57%
Sud	29.63	33.03%	25.67%

- Le centre demeure la principale source de réponses, ce qui est représentatif de la population martiniquaise (plus nombreuse au Centre). La population du Nord est plus présente qu'à la précédente édition 16% contre 21%. Néanmoins, la population du Sud a légèrement diminué 33% contre 26% maintenant.
- La communication au Cap Nord et de l'Espace Sud doit être renforcé afin d'obtenir des taux stables pour les prochaines éditions.

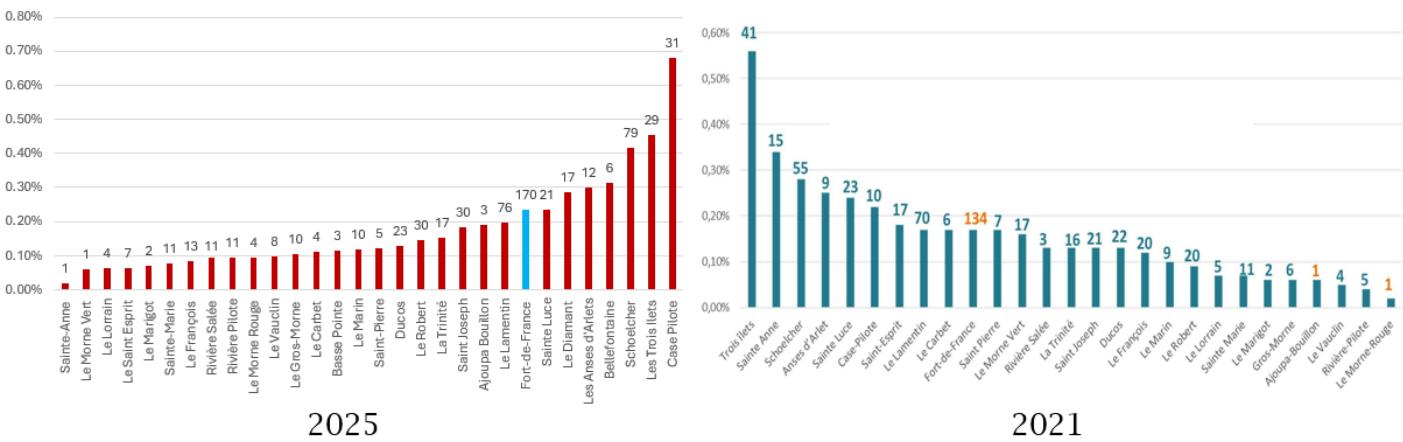


Figure 12: Taux de participation par communes en 2025 et 2021

La répartition du nombre de réponses par commune montre que :

- Case Pilote, les Trois-Ilets et Schoelcher arrivent en tête ayant le plus participé en pourcentage de réponses en fonction du nombre d'habitants.
- Les communes de Sainte-Anne, du Morne-Vert, du Lorrain, du Saint-Esprit, du Marigot, de Sainte-Marie, du François, de Rivière-Salée, de Rivière Pilote, du Morne-Rouge et du Vauclin ne dépassent pas les 0.10% de participation de leur population.
- Fort-de-France a récolté le plus grand nombre de réponse (170). Malgré cela, la commune se place 8^{ème} en termes de pourcentage de participation de sa population.

2.5.Synthèse

Il en ressort la même synthèse que la précédente édition c'est-à-dire :

- La population ayant le plus répondu :
 - Les femmes
 - Cadres et professions intellectuelles supérieurs
 - Entre 36 et 50 ans
 - Vivant dans les communes du Centre
- La population ayant le moins répondu :
 - Les hommes
 - Agriculteurs, pêcheurs, ouvriers
 - Entre 65 et plus
 - Habitent le Nord de la Martinique

3. ANALYSE QUALITATIVE

3.1. Comment gérer la ressource en eau

OF 1 | Concilier les usages humains et les milieux aquatiques

Constat

La préservation de la ressource en eau est un axe essentiel dans le SDAGE. A travers deux questions, la consultation permet d'apprécier par quels axes et solution les martiniquais souhaiteraient que cette préservation de ressource se fasse en priorité.

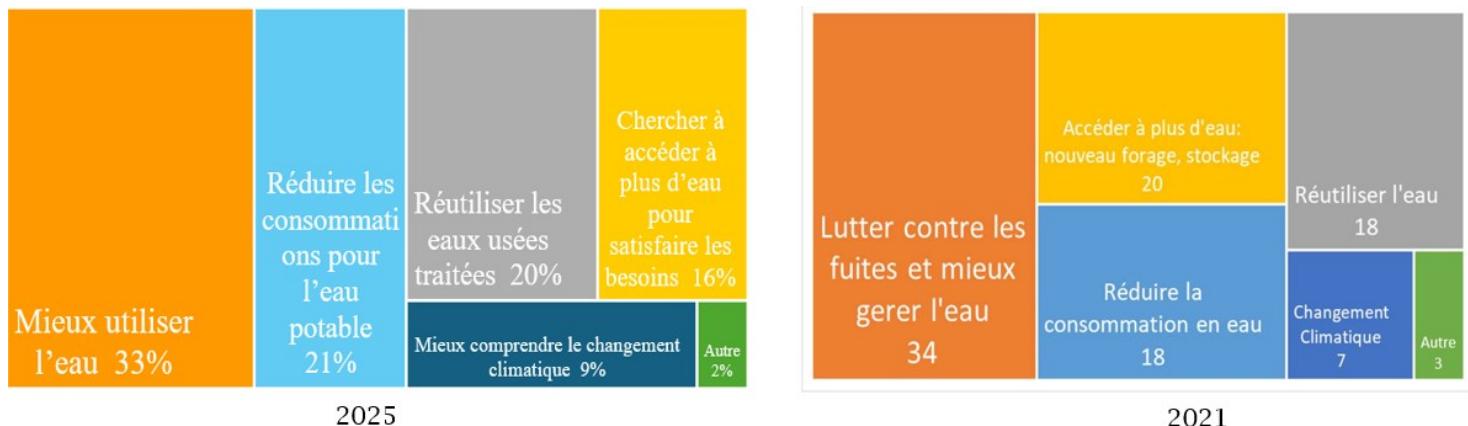


Figure 13: Q1 | Que faut-il faire pour gérer la tension sur la ressource en eau lors du carême

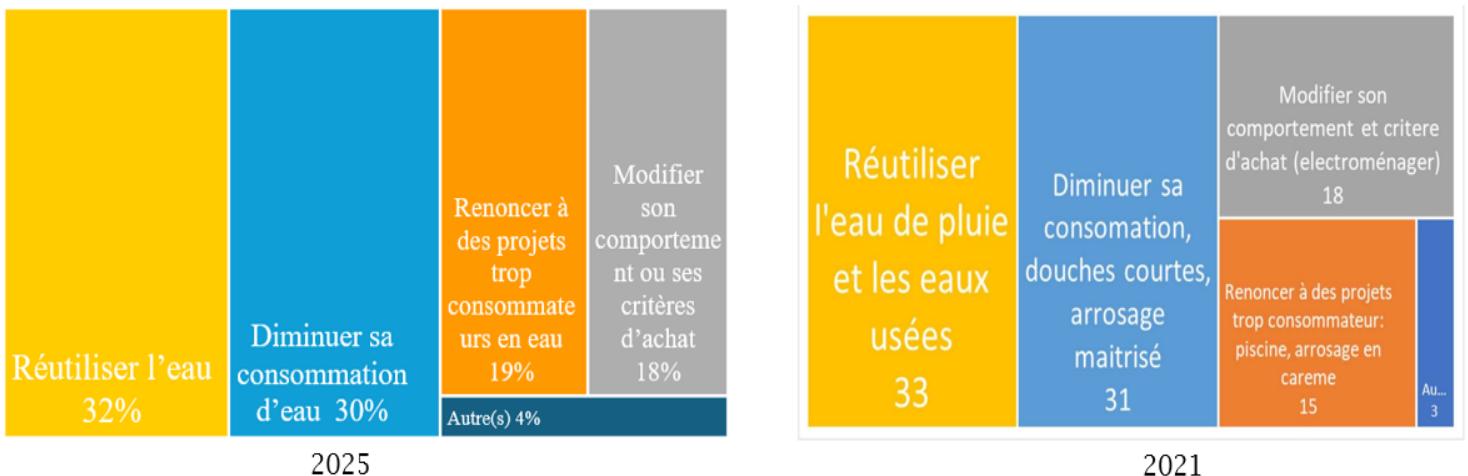


Figure 14 : Q2 | Quelles sont les actions prioritaires que chaque usager peut mettre en œuvre pour diminuer son impact sur la ressource en eau ?

- Mieux utiliser l'eau (limiter les fuites...), réutiliser l'eau sont les axes que les martiniquais priorisent pour la préservation de la ressource en eau, soit respectivement 33 et 32%.
- Suivie de près par la diminution de la consommation d'eau (30% des réponses) incitant à des changements de comportement individuel.
- 21% des répondants considèrent aussi comme étant d'importance prioritaire de réduire les consommations d'eau potable dans les industries, l'agriculture et au domicile.
- Les résultats pour « réutiliser les eaux usées traitées », laisse penser à une certaine acceptation sociale pour la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des cultures.

Réponses « autres » (5.62%)

- Dans « autres » on peut dégager quatre thématiques : une amélioration respectueuse de l'eau et des milieux naturels, une amélioration de la gouvernance et le respect des règles, la restauration des milieux aquatiques et repenser à la place de l'environnement dans la société.
- Une forte attente autour du respect strict des 50 pas géométriques, avec l'arrêt des arrangements « copains-copains » et le renforcement des contrôles pour fin au laissez-faire en matière d'aménagement côtier.
- La sensibilisation des communes à la gestion de l'eau et aux milieux aquatiques est considérée comme indispensable pour les décisions éclairées et responsables.
- Plusieurs réponses insistent sur la nécessité de construire autrement, en tenant compte de la circulation naturelle des eaux (ruissellement, inondation, remontée de nappe), en interdisant toute construction sur ou à proximité des zones humides, et en s'adaptant aux dynamiques naturelles plutôt que de les contrarier.
- Dans les espaces vacants des bourgs (dents creuses), des haies sauvages pourraient être plantées afin de renforcer la biodiversité urbaine et améliorer la gestion des eaux pluviales.
- Plusieurs participants appellent à éléver la protection de l'environnement au rang de constitutionnel international, en insistant sur le fait qu'il s'agit d'un enjeu de société majeur.
- La pollution au chlordécone reste un sujet de préoccupation, notamment en lien à les eaux souterraines et les écosystèmes aquatiques. Des actions concrètes sont demandées pour le traitement et gestion de cette pollution.
- Une forte demande renouvellement de la gouvernance locale a été exprimé, qui nécessite un approfondissement des axes de l'environnement et de la gestion de l'eau.
- Il est demandé que les décisions politiques prennent enfin en compte les avis des bureaux d'études, des scientifiques et des experts techniques, et que ces éléments soient réellement intégrés dans les arbitrages finaux.
- Plusieurs propositions pour une meilleure gestion des eaux de pluie sur les surfaces imperméabilisées, exemple : intégré un système de récupération, de filtration et de réinjection dans le milieu naturel, afin de limiter le ruissellement polluant provenant des tortures, des parkings ...

3.2.Optimisation de la ressource en eau

Nouvelle partie intégrée au questionnaire, prenant la place de celle sur « Le prix de l'eau ».

L'irrigation des cultures agricoles n'est généralement pas perçue comme un problème majeur en raison

d'une pluviométrie globalement favorable à l'agriculture. Durant le carême (période sèche), les exploitants sont dépendants des ressources en eau stockées ou distribuées. Ce besoin est d'autant plus marqué, en raison du nombre d'infrastructures de stockage limité. Dans ce contexte, la question de l'irrigation se pose, pour la sécurité alimentaire de l'île et la résilience des exploitations agricoles.

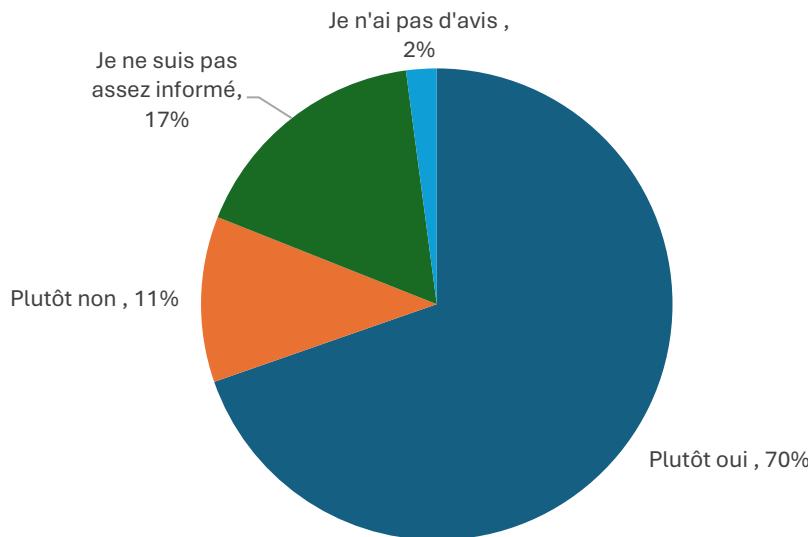


Figure 15 : Q3|Êtes-vous favorables à la réutilisation des eaux usées, après leur traitement par les stations d'épuration, pour irriguer afin d'économiser les ressources en eau ?

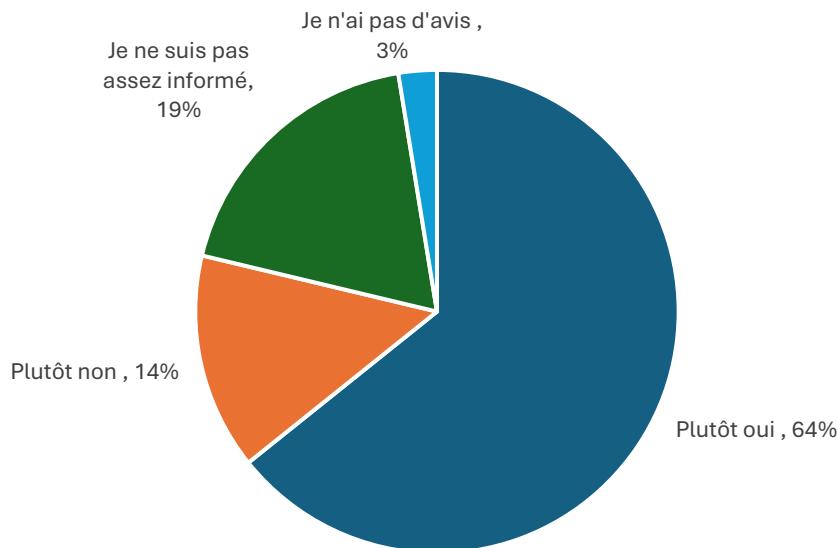


Figure 16: Q4| Êtes-vous favorables à la création de retenues d'eau brute pour des usages agricoles ?

Constat :

- Une majorité de « plutôt oui » pour la création de retenues d'eau brute (64%) et pour la réutilisation des eaux usées après traitement (70%)
- Le taux de « plutôt non » peut montrer une certaine méfiance de la population sur l'efficacité de traitement des eaux usées, eau qui sera servis pour l'arrosage de leur nourriture.

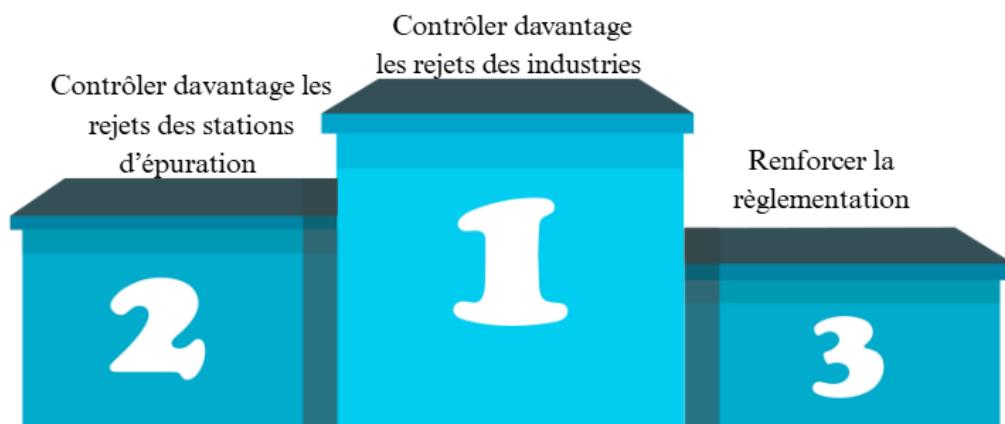
- Les « sans avis » et les « je ne suis pas assez informé(e) » représentent pour les deux graphiques près de 20%, laissant penser qu'une partie de la population est curieuse d'en connaître davantage.

3.3. Quelles actions pour lutter contre les pressions et la pollution de l'eau ?

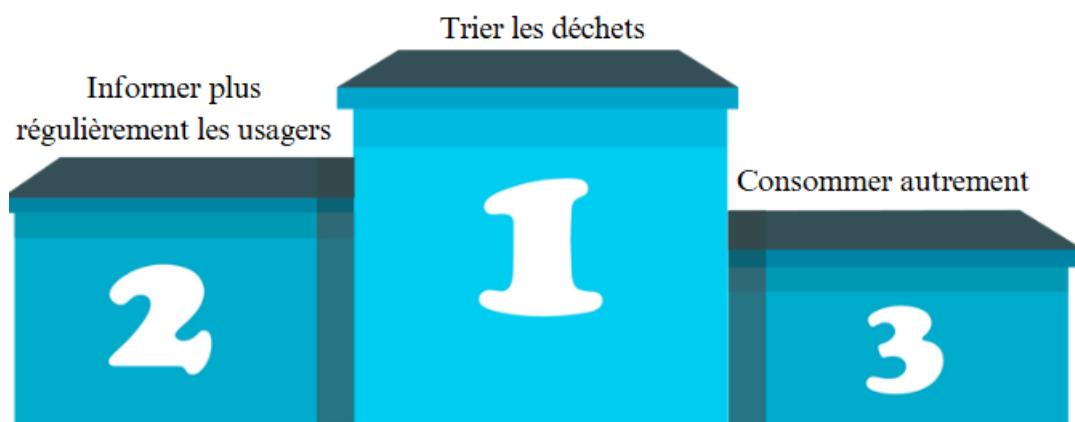
OF 2 | Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Dans la révision du SDAGE 2028-2034, 44 dispositions sont proposées pour lutter contre les pollutions des cours d'eau, des masses d'eau côtières et souterraines. Pour mieux connaître les préconisations envisagées par la population, deux questions abordaient ce sujet (la question 5 et la question 6).

Que faire pour réduire les pollutions des milieux aquatiques ?



Que faut-il faire pour améliorer les modes de consommation ?



Afin de mieux lutter contre les pressions et les pollutions, les participants estiment qu'il faut prioritairement améliorer le contrôle des rejets des industries polluantes et des stations d'épuration, trier les déchets et les rapporter aux bons endroits, améliorer le réseau d'information, renforcer la réglementation et consommer autrement (produits dont le mode de production ne présentent pas de danger pour les milieux aquatiques).

A la question Q5 : « Selon vous, que faut-il faire pour réduire les pollutions des milieux aquatiques ? », le constat est le suivant :

- Les participants pensent en majorité (83%) que la priorité est de « contrôler davantage les rejets

des industries polluantes ». Les grandes industries du territoire (pétrole, agroalimentaire, énergie...) sont donc perçues comme les pollueurs sur lesquels il faut agir.

- Ensuite, 67% des participants estiment que la seconde priorité est de « contrôler davantage les rejets des stations d'épurations », un des axes majeurs du projet du SDAGE. Bien que l'assainissement soit plus impactant que les industries, elle se retrouve au second plan. Néanmoins, on observe une meilleure perception des répondants, en 2021, le contrôle des stations d'épuration se trouvait en 3^{ième} position (61%).

La communication sur ce sujet reste tout de même importante.

- 65% mettent en avant l'importance de « Renforcer la réglementation, en interdisant la vente et l'utilisation des substances les plus nocives pour la santé et les milieux aquatiques ». L'édition de textes règlementaires plus contraignants, l'action sur le commerce et sur les pratiques sont donc vues comme un levier sur lequel on doit intervenir pour protéger les milieux aquatiques.

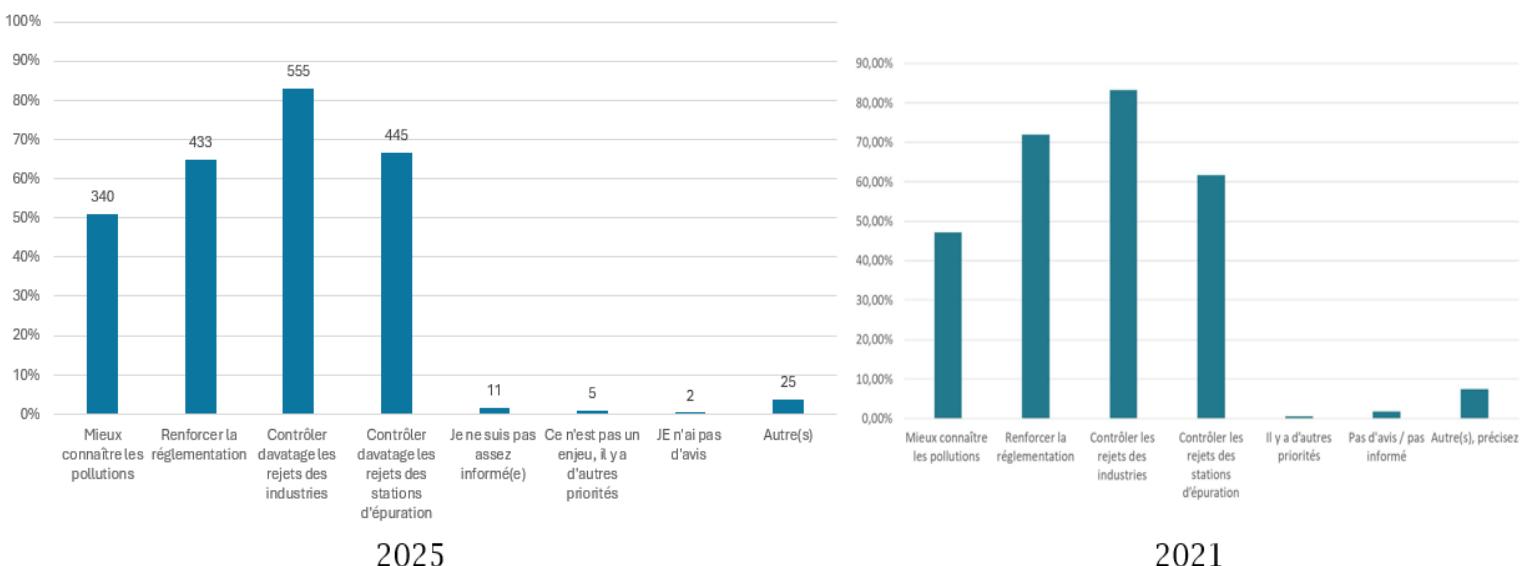


Figure 17 : Q5| Selon vous, que faut-il faire pour réduire les pollutions des milieux aquatiques ? (Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)

Autres réponses (3.74%)

- Proposition pour l'amélioration de l'assainissement individuel ou collectif et la gestion des déchets.
- La prise de conscience, sensibiliser et éduquer la population entière aux défis des milieux aquatiques.
- Des propositions de contrôles et de sanctions sont proposées : contrôle des particuliers et des entreprises « polluantes », verbalisation des infrastructures non-conforme, punir les pollueurs déjà connu du public.
- Des propositions d'actions plus ou moins précises :
 - Changer le modèle économique
 - Imposer aux industriels la réduction des emballages
 - Prendre exemple sur la Corse

- Contraindre les entreprises dans des choix plus écologiques
- Mettre aux normes les stations d'épuration
- Relier les maisons directement aux stations d'épuration
- Eviter les pollutions toxiques terrestres
- Non intégration des personnes non-compétentes aux décisions sur les milieux aquatiques

A la Q6 : « Selon vous, que faut-il faire pour réduire les pollutions des milieux aquatiques ? », la réponse qui arrive en tête est « Trier les déchets et les rapporter aux bons endroits » (76,50%). Il s'agit d'une mesure pratique, qui est déjà installée dans les pratiques ou la perception de cette pratique (geste accessible individuellement).

Ensuite on retrouve « Informer plus régulièrement les usagers sur la composition des produits et leur impact sur l'environnement » (64%). Cette proposition laisse penser à une communication insuffisante. Ce retrouvant devant « Consommer autrement » mettant davantage l'accent sur l'insuffisance d'accès à l'information.

Puis après vient « Consommer autrement en se tournant vers des produits qui par leur composition ou leur mode de production ne présentent pas de danger pour les milieux aquatiques » (63%). Le résultat a diminué par rapport à ceux des précédents questionnaires.

Puis la proposition « S'investir dans une démarche citoyenne pour promouvoir des actions en faveur d'une moindre utilisation des substances dangereuses dans ma commune » (43%). Bien que le taux de réponse soit élevé, on note un décrochage par rapport à l'adhésion à la proposition précédente. Elle implique une démarche active extérieur à son foyer.

Les propositions « Rien, ce n'est pas une préoccupation prioritaire » et « Je n'ai pas d'avis » obtiennent des scores faibles (0.60% et 1.05%)

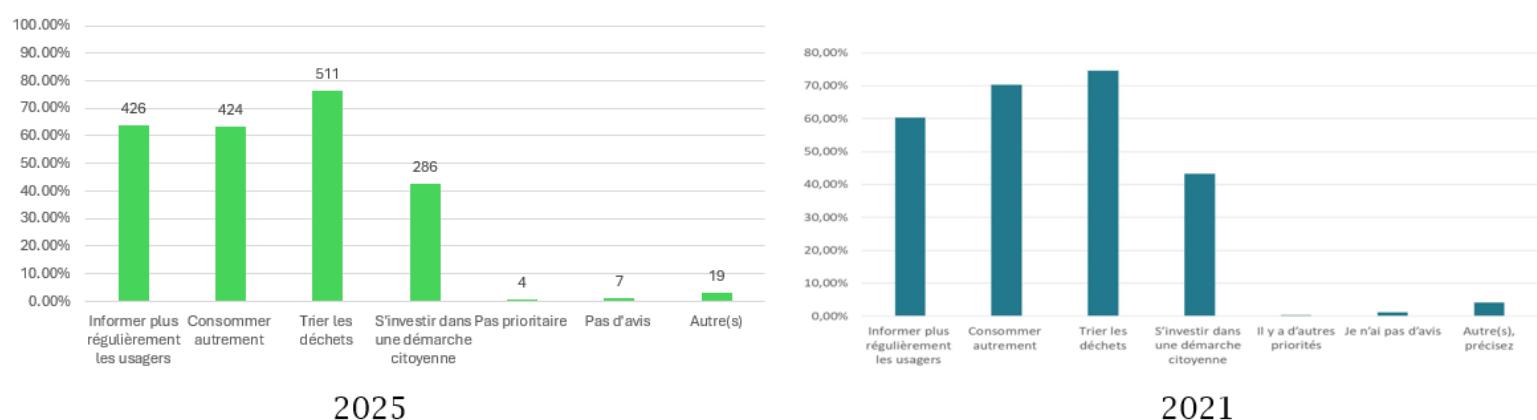


Figure 18: Q6|Selon vous que faut-il faire pour améliorer les modes de consommation qui ont un impact sur les milieux aquatiques

Réponses autres (2.84%)

Un total de 19 autres réponses qui contiennent plusieurs propositions.

- Créer un label bio caribéen
- Renforcer la gestion des déchets sur l'île avec la création de nouvelles filières de gestion des déchets, l'augmentation des points de collecte ;
- Récompenser les associations investis ;
- Modification des outils, développement de produits phytosanitaires biodégradables et écoresponsable, un choix plus écologique des matériaux de construction ;
- Les autres actions sont multiples et variées

4.1. Quelles modifications de comportements pour la préservation des milieux ?

OF 3 | Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables (dont les zones humides)

Dans la révision du SDAGE 2028-2034, 24 dispositions sont proposées dans l'OF 3. Ces dispositions sont organisées en 4 grands objectifs : **Gérer durablement les cours d'eau et leur continuité, Préserver les milieux marins, Protéger les mangroves et les zones humides et Favoriser la gestion concertée et la bonne gouvernance**. Pour mieux connaître les préconisations des répondants sur ce sujet, quatre questions étaient posées (Q7, Q8, Q9 et Q10).

Les résultats qui ressortent de ces questions sont :

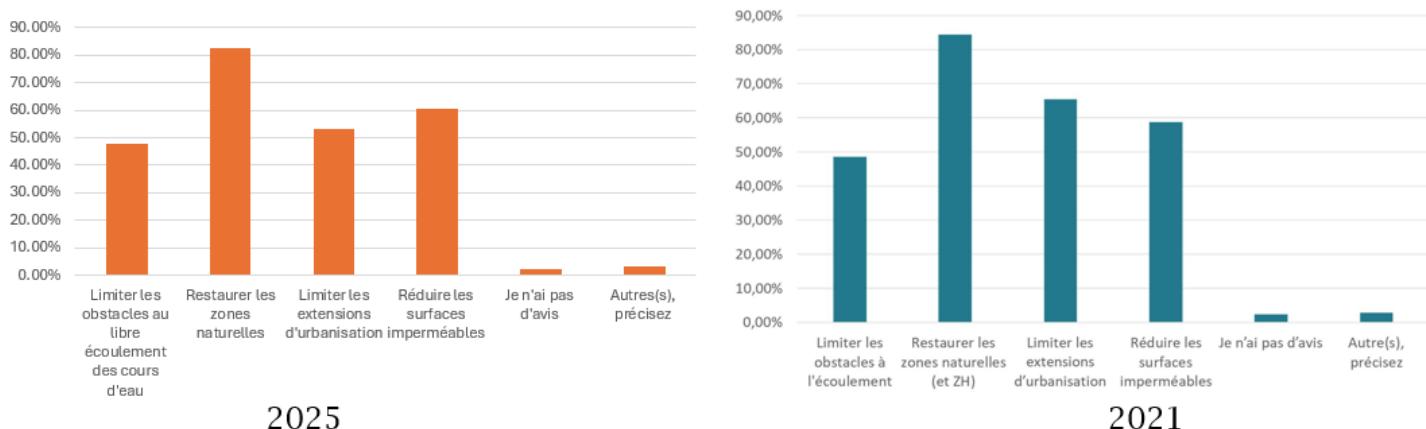


Figure 19 : Q7|Selon vous que faut-il faire pour aménager le territoire en tenant compte des milieux aquatiques alentours (Vous pouvez cocher 3 cases maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)



2021 2025

84.49 %	82.34 %
65%	53%
59%	60%
49%	48%

Cette question aborde la question de l'aménagement durable du territoire et de la perception des participants vis-à-vis de ce qu'il serait judicieux de faire pour améliorer la protection des milieux aquatiques.

Comme dans la consultation précédente, la majorité des participants optent pour « *Restaurer les zones naturelles, notamment les zones humides, les mares et les mangroves* » (82,34%). Ces écosystèmes sont remarquables pour le

patrimoine martiniquais et il semble que la perception des participants montre un réel intérêt pour la préservation de ces milieux. Les pressions et sources de dégradations semblent être clairement perçues. Ensuite, 65 % des réponses insistent sur « *Limiter les extensions d'urbanisation* » (53,29%). Il ne s'agit plus d'agir directement sur le milieu naturel, mais d'éviter que celui-ci soit perdu définitivement par l'accroissement de l'urbanisation.

Liée à la précédente, la proposition « *Réduire les surfaces imperméables (parkings, front de mer bétonné...)* » apparait clairement comme la troisième priorité des participants avec 60% des réponses. Pour les répondants, il est nécessaire que l'aménagement urbain ne se fasse pas au détriment du patrimoine naturel.

Enfin, la proposition « *Limiter les obstacles au libre écoulement des cours d'eau* » atteint 48 % des réponses choisies. La continuité écologique des milieux est une notion bien perçue (50% des participants), caractéristique d'un bon équilibre écologique général.

Réponses autres (2.84%)

- Pas de réponses liées à de quelconque réprimandes ou sanctions mais plutôt sur des pistes d'améliorations pour limiter l'impact des mauvaises pratiques.
- Apprendre à aimer les milieux aquatiques, protéger et développer la barrière de corail, s'adapter à la rivière et non la contrarier ...

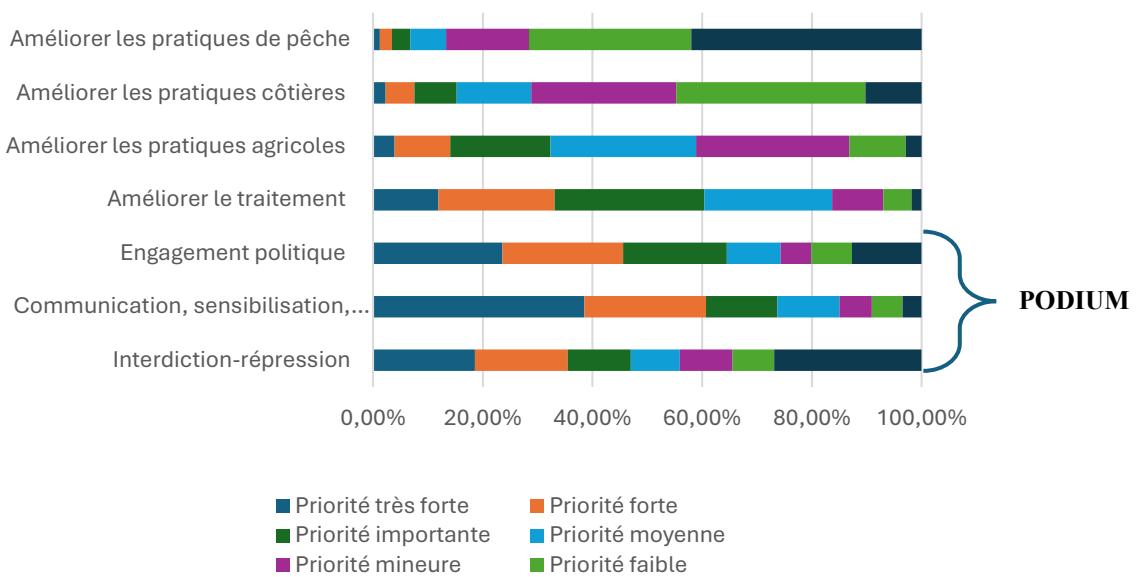


Figure 20: Q8|Quel type d'actions proposeriez-vous pour limiter l'impact des mauvaises pratiques sur le milieu marin ? (Classer par ordre de priorité : 1 priorité forte à 7 priorité faible)

S'agissant des modifications de comportement lors des grandes manifestations, le classement des réponses des participants se répartit ainsi :

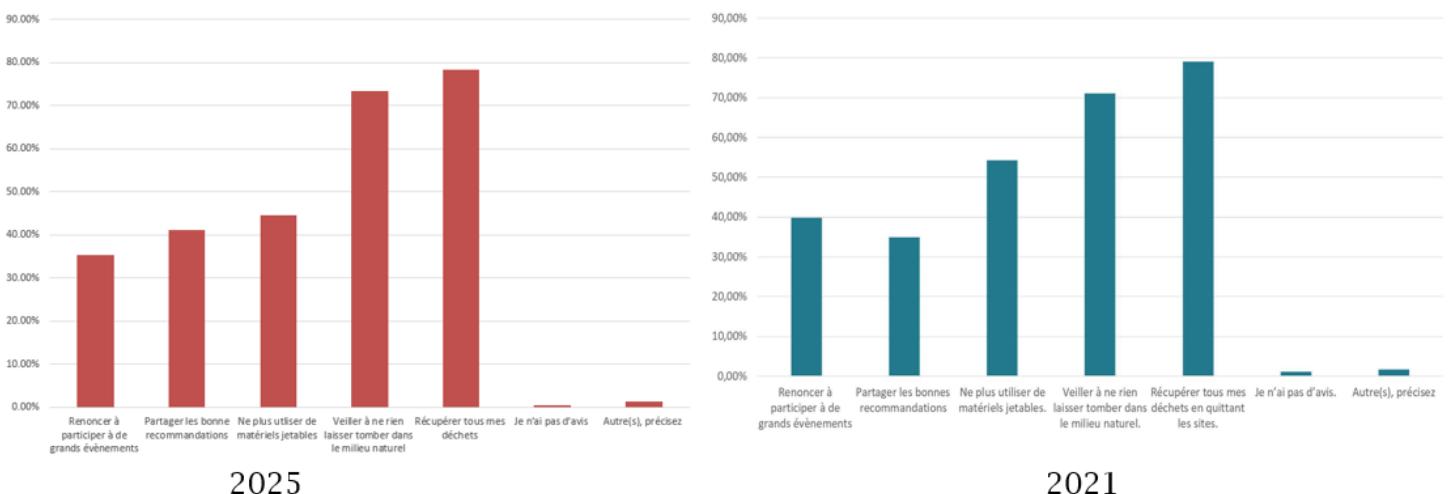


Figure 21 : Q9| Quelles sont les pratiques que vous comptez modifier lors des événements en extérieur pour préserver les milieux aquatiques ? (Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)



2021 2025

79%	78%
71%	73%
54%	45%
40%	35%

Arrive en tête la **gestion des déchets** avec 78% des participants qui répondent « *Récupérer tous mes déchets en quittant le site* » et à 73% « *Veillez à ne rien laisser dans le milieu naturel* ». L'affirmation « *laisser tomber* » est le plus souvent un acte involontaire. Être sensible aux conséquences du comportement et vouloir l'éviter dénote une volonté d'amélioration et à plus de prudence. Au-delà des intentions, cela laisse suppose une pratique en place couramment

pratiquée, notamment lors des sorties ou dans la nature.

Puis la seconde préoccupation concerne le **matériel et le plastique supposément à usage unique** : 45% des répondants ont choisi de « *Ne plus utiliser de matériels jetables* ». Il faut noter que certains objets jetables non biodégradables sont en cours de disparition, par suite de la nouvelle réglementation.

Et donc en troisième position, notons 35% des participants dont le choix porte sur le « Renoncement à participer à un grand évènement qui porte atteinte à l'environnement ». Ce résultat en diminution montre une population prête à ne plus assister à ce type d'évènement mais une partie importante des participants montre un fort attachement aux manifestations locales (pour exemple, le tour des Yoles).

5. RECOMMANDATION POUR LE PROCHAIN SDAGE

Les recommandations se concentrent essentiellement sur l'aspect communication, qui a été insuffisant lors de cette campagne 2021-2027

- Déployer une équipe d'**ambassadeurs bleus** ;
- Encourager une implication plus active du RES'EAU
- Traiter l'Orientation Fondamentale 4 dans le prochain questionnaire
- Elargir la communication pour atteindre un public plus jeune, notamment avec l'aide du représentant au Parlement français des Jeunes pour l'Eau ;

- Mettre davantage de contenu sur les réseaux sociaux (exemple : une photo attrayante en story Instagram avec le lien du questionnaire et changement systématique de photo pour la prochaine story pour le questionnaire) ;
- Plus impliquer les collectivités : notons l'absence de participation de CAP Nord et de la CACEM et la faible participation de CAESM
- Lors des évènements tels que la semaine pour l'eau, désigner des personnes chargées de faire circuler le questionnaire ;
- Mettre en avant les résultats (via les plateformes ou à la télévision) pour la transparence des résultats ;
- Intégrer davantage d'actions dans les écoles ;
- Affiche A3 dans des lieux stratégiques (arrêt TCSP...)
- Encourager à la participation
- Modification de forme et de fond du questionnaire
- Elargir les catégories socioprofessionnelles en s'appuyant d'avantage sur les chambres (industrie, commerce, agriculture) comme relais
- ...

6. CONCLUSION VERBATIMS

Les résultats obtenus sont très similaires aux résultats de la précédente consultation, en raison d'un nombre restreint de réponses proposées, qui limite les possibilités de choix et conduit à un retour fréquent des mêmes options en tête de classement. Sur le fond, les avis généraux s'inscrivent globalement dans les orientations du SDAGE.

De grandes tendances se dégagent des verbatims sur les observations générales, on retrouve :

- En principale tendance, la gestion de l'eau. Ressortant majoritairement la réparation des fuites présentent dans le circuit d'alimentation de l'eau, réduire la méfiance des usagers vis-à-vis de la qualité de l'eau du robinet (chlordécone) en réalisant des tests de qualité au robinet, le stockage de l'eau est un point revenant (stockage pour l'agriculture, citerne ...), l'entretien des cours d'eau figure dans les verbatims et pour une meilleure gestion de l'eau poser des questions claires et sans tabou ;
- Puis on retrouve la sensibilisation et communication, avec le désir d'une mise en place de campagne de sensibilisation près des plages, des cours d'eau, des mouillages sauvages, dans les écoles et lycées, sensibiliser lors de manifestations de manière ludique, communiquer et rencontrer davantage avec la population et pousser aux bonnes pratiques avec des appel à projet.
- La réglementation, il a été rapporté qu'il y a un manque humain pour faire respecter la loi, de prendre davantage en compte les spécificités locales pour mettre en place des dérogations, de raccourcir les délais légaux pour accepter les projets favorables à améliorer l'environnement et de poursuivre pénallement et civilement les pollueurs ;
- Et la gestion des risques d'inondations

Ces tendances sont pour la majorité déjà mise en place ou étudier, mettant l'accent sur le verbatim « communiquer davantage avec la population ».

La communication avec le public est essentielle pour la consultation mais également pour la bonne avancée des

divers projets réalisés pour la protection de l'environnement.

7. ANNEXES : LISTE DES PROPOSITIONS DU PUBLIC

- Construire autrement en tenant compte de la circulation des eaux ;
- Améliorer la qualité de l'eau avant toute restauration ;
- Apprendre à aimer les milieux aquatiques, protéger et restaurer les coraux ;
- Planter des haies végétales dans les dents creuses des bourgs et au centre-ville ;
- Respecter l'avis des bureaux d'études et autres avis technique
- Incrire la protection de l'environnement dans la constitution internationale, enjeu de société ;
- Respecter les 50 pas géométriques, en arrêtant les arrangements ;
- Interdire toute construction sur et à proximité des zones humides ;
- Sensibiliser les communes et les urbanistes aux différents problèmes ;
- Equiper les surfaces imperméables de systèmes de récupération et de traitements des eaux pour l'utiliser ou à défaut la réintroduire dans le milieu naturel en limitant la pollution ;
- Sanctionner lors de non-conformité ;
- Faire respecter la réglementation au niveau de la pêche ;
- Sanctionner les pollueurs ;
- Relier les maisons directement aux stations d'épuration ;
- Développer les stations de traitement des eaux et les mettre à niveau ;
- Encourager par des mesures incitatives le remplacement des anciennes installations individuelles d'assainissement des eaux usées pour des nouvelles générations de solutions plus durables et efficaces ;
- Imposer aux industriels la réduction des emballages ;
- Contrôler et contraindre les entreprises dans des choix plus écologiques, pour la distribution de leur produit ;
- Créer un label Caribéen ;
- Renforcer les moyens financiers et les infrastructures dédiées aux filières de recyclage qui ne consistent pas uniquement à délocaliser les déchets polluants ;
- Avoir plus de points de collecte ;
- Créer des filières efficaces de tri et de gestion de déchets ;
- Taxer les emballages plastiques ;
- Encourager par des mesures incitatives le développement et la distribution de produits phytosanitaires biodégradables et éco-responsables ;
- Avoir plus de volonté pour l'application

